

paient aux colons français, le journal publié dans la colonie déclara que cette demande avait été accueillie par un refus. Mais les Indiens ont causé beaucoup plus de trouble encore. Ils prétendent être les propriétaires de chaque acre du vaste domaine de la compagnie. Ils sont les premiers occupants et ils prétendent que leurs droits sont plus forts. C'est leur pays, et leurs pères de la race blanche ne doivent pas leur ravir leur terre, c'est la compagnie qui devrait les payer. Et les races mélangées d'indiens descendants de ces Indiens, et si ceux-ci étaient disposés à abandonner leurs réclamations, ce qui n'est pas le cas, elles disent que ce sont elles qui viendraient à la suite demander des indemnités à la compagnie, ou à quelque dirigeant le gouvernement. Ainsi jusqu'à ce jour la terre a toujours été un objet de controverse dans la colonie de la Rivière Rouge et au-delà de la Rivière Rouge.

Un jour, une bande de Crees vint frapper aux portes du fort Garry, demandant un règlement à la compagnie; ensuite les Chippewas firent valoir leurs réclamations, et ainsi de suite toutes les tribus vinrent à leur tour; toutes demandant que l'on leur payât la terre, et très-certainement cette demande devra être écoutée de quelque manière. La compagnie a mis un air à l'indignation à l'égard de ce mauvais jour. Mais avant qu'il soit longtemps, il faudra que justice soit faite, soit par elle ou par ceux qui lui succéderont.

Le lachet du droit de la compagnie de la Baie d'Hudson à ce territoire n'aurait pas le titre des Indiens; et, en considérant qu'il y a dans ce pays 20 à 30,000 Indiens, nous disons que le paiement de leurs réclamations atteindra une jolie somme. Et à moins qu'on ne fasse disparaître ce titre, loyalement et équitablement, il est certain que nul établissement ne pourra prospérer dans cette contrée.

Mais il y a une autre classe d'hommes qui réclament le Nord-Ouest, ce sont les Canadiens eux-mêmes. Ils regardent comme appartenant à la province tout le pays jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et même jusqu'au Pacifique, et ils prétendent que le Canada n'est limité à l'Ouest que par l'Océan.

Maintenant, nous divisons le territoire de la compagnie entre le lac Supérieur et les montagnes en deux sections. D'abord, il y a les régions qui abritent les animaux à fourrure où la compagnie peut commodément la question de la limite; le territoire qui est d'un droit quelconque gouvernement ne lui achètera, nous présumons, un second lieu, il y a la limite fertile, quelle est incapable d'être occupée, et de gouverner, dont elle a jusqu'ici gouverné une partie avec succès—on a vu les colons qui ont été attirés par les richesses du sol, et les habitants nombreux et justes se donnent comme les possesseurs réels. Et enfin, il y a le Canada qui se pose comme le seigneur du sol.

Ce groupement de faits permettra d'étudier plus aisément et plus complètement la question des compensations. (Traduit du *Trade Review* par le *Journal de Québec*.)

(A CONTINUER.)

La Minerve.

LUNDI MATIN, 15 JANVIER, 1866.

TELEGRAMMES PRIVES A "LA MINERVE."

Nouvelle Configuration à Québec

\$300,000 DE PERTES.

Québec, 13 janvier.

Un incendie qui a eu lieu ce matin cause aux Compagnies d'Assurance une perte d'environ \$300,000.

Voici la liste des pertes souffertes par les différentes Compagnies d'Assurance: Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu \$50,000; Royale, \$14,000; North British, \$12,000; Lancashire, \$12,000; London et Lancashire, \$10,000; Queen, \$10,000; Phoenix, \$8,000; Provinciale, \$8,000; Western, \$6,000; British American, \$6,000; Liverpool et London, \$10,000; Total, \$143,800.

DÉTAILS COMPLETS.

Québec, 13 janvier.

Ce matin, vers six heures et demie, les personnes résidant au pied de la montagne de la Croix, de voir les flammes s'élever du sein de cette suite considérable de nouveaux magasins en pierre de taille, possédés par les Dames Ursulines, connus sous le nom de *Bâtisses des Sœurs*, sur le côté sud de la rue St. Pierre, et occupés par les résidents qui y ont fait leur résidence.

M. G. Mountain, qui y tient un bureau et un entrepôt pour la vente de vins et d'épicerie, et M. McCall, Eshy et Cie, qui y tiennent un bureau et un entrepôt pour le commerce en gros de marchandises sèches.

M. John Anderson et Cie, agents d'assurance, et L. Hallett, épicer.

Cette bâtisse avait été destinée à ne faire qu'un seul magasin; mais comme on ne trouvait pas de localité pour un édifice aussi considérable, on luy a construit une grande rue, on la divisa et subdivisa peu à peu par des séparations en bois, en sorte qu'elle présentait sur la terre une suite de magasins séparés, empêchant les flammes de courir d'un bout à l'autre de l'édifice et de la cave au grenier, surtout à une heure où il n'y avait personne dans la bâtisse et où l'eau n'avait pas de pression.

Personne n'a pu dire sur quel point de l'édifice le feu s'est d'abord déclaré, les locataires ayant laissé la veille, comme d'habitude, vers 5 à 6 heures. L'origine la plus probable, est que le feu a été allumé dans le bureau de M. Hallett; mais il ne se fait qu'on fait d'abord un feu, parce que ces volets n'allaient qu'à la moitié des fenêtres.

Quoiqu'il en soit, le feu prit ses ébats dans l'intérieur, envahit rapidement tous les coins du quadrangle et bientôt, de tous côtés, les flammes s'élevèrent dans l'espace en tourbillons, et se firent facilement sentir aux points de l'Avenue St. Pierre et se communiqua à la vaste maison en pierre, située de l'autre côté de la rue.

Cette maison est la propriété de M. Alexander Robertson, marchand de cuir, propriétaire des Tanneries de Bonaparte, et M. Girard, marchand de fer, et est occupée comme magasins par deux messieurs.

Toutes ces bâtisses n'ayant d'ouvertures que sur la rue St. Pierre furent abandonnées immédiatement et livrées à la destruction; les pompiers ne pouvant se tenir à face.

Une foule immense s'était rassemblée au commencement; mais elle fut bientôt obligée de s'enfuir devant les flammes.

MM. Anderson et Cie, et L. Hallett occupaient les routes et le premier étage du nord. Ces messieurs laissent respectivement leurs magasins le soir à 4 heures et 4 1/2 heures.

MM. Shelly et Cie occupaient les trois étages du centre, ainsi que l'étage au-dessus de M. Hallett. Ils avaient reçu des marchandises la veille, qu'ils avaient renfermés avec leurs commis, et le magasin ne fut fermé qu'à 7 heures.

M. G. Mountain occupait tous les étages de la partie Sud. Des ouvriers travaillaient la veille à faire un bureau et l'on y vit de la lumière à 10 heures du soir.

Peu de temps après la déclaration de l'incendie, vers 8 heures, la façade de la bâtisse des Sœurs, formée d'un mur épais de grosse pierre supporté par des solives de bois au-dessus desquelles se trouvaient des fenêtres, se fendit en deux, et se fendit en deux par un fracas épouvantable. Heureusement que l'intensité de la chaleur avait échauffé la foule; personne ne fut blessé. Un jeune homme du nom de McGrath fut blessé plus tard par des pierres qui se détachèrent de la toiture.

Les bureaux de la *Gazette* de Québec à l'Ouest, de M. Patterson au Nord et le magasin à voiles de M. Hunt au Sud prirent feu plusieurs fois et ces maisons ne furent sauvées qu'à force de zèle et d'énergie de la part de la police, des pompiers et des amis.

Son Honneur le Maire H. M. Cauchon était sur les lieux, ainsi que plusieurs membres du conseil.

Les causes de ce désastre sont:

1. Trop d'ouvrages en bois.

2. Retard dans l'approvisionnement d'eau.

3. Rues et ruelles trop étroites.

Vers 1 heure de l'après-midi, on se mit à retirer les salamandres des ruines. On était à cette besogne, quand un peu de vent d'ouest, c'est-à-dire du McGrath fut blessé avec plusieurs autres personnes.

Le montant total des assurances se calcule comme suit:

Québec, \$30,000; Royal, \$14,000; North British, \$12,000; Lancashire, \$12,000; London, \$10,000; Queen, \$10,000; Phoenix, \$8,000; Provinciale, \$8,000; Western, \$6,000; British American, \$6,000; Liverpool et London, \$10,000; Total, \$143,800.

et London, \$10,000; Queen, \$10,000; London et Lancashire, \$10,000; British American, \$6,000; Western, \$6,000. Total \$124,000.

Le montant des assurances peut se répartir comme suit:

Pour la bâtisse: Au compte des Dames Ursulines, \$10,000; M. F. N. Gingras, \$9,000; M. Robertson, \$5,000; Hirs Torrance, \$8,000; total \$30,000.

Sur les marchandises: M. G. Mountain, \$40,000; MM. McCall, Shelly et Cie, \$20,000; M. Hallett, \$4,000; M. F. N. Gingras, \$15,000; M. R. Richardson, \$16,000; succession Myrand, \$16,000. Total, \$152,000.

On estime les pertes à \$300,000.

PRÉCAUTIONS A PRÉSCOUT.

Ottawa, 13 janv.

Il est rumored ici que les volontaires stationnés pour l'expédition au nord ont été envoyés à la garde de tous les chemins entre Ogdensbourg et Prescott.

LE RETOUR DE GOUVERNEMENT.

Des ordres ont été donnés aujourd'hui au département des Travaux Publics de préparer Spencer's Wood, pour l'arrivée du gouverneur-général, en février prochain.

Il n'est rien de si stupide que l'orgueil humain et rien de si fertile en grandes humiliations. L'homme n'a jamais à bout de présomptions, et sa vanité a toujours le triste effet de le rendre d'une incroyable cynisme sur son impuissance et ses ridicules aspirations.

Mais il sera dit qu'un des exemples les plus frappants de cette profonde aberration a été donné par ces tristes individus qu'on appelle Fénians, dont le cerveau s'est à l'œuvre sur des données chimériques, grands enfants qui s'amusent aux diadèmes de papier, aux sabres de bois et aux royaumes de cartes.

Depuis un an, leur arrogance s'accroît à mesure qu'ils donnent au monde le spectacle de leur ridicule, et les infortunés s'étourdissent de nos braves dérisoires tout aussi bien que si ces démonstrations étaient un hommage à leur mérite et des applaudissements à leurs succès.

Il y a pourtant quelque chose de profondément humiliant dans le rôle qu'ils se sont choisis. Comment supposer à des hommes raisonnables l'idée de se créer un royaume imaginaire, et de prétendre gouverner une république invisible, immatérielle, établie dans l'espace sur les quatre vents du ciel.

Un chef, des officiers, un congrès perdent leur temps à calculer des hypothèses, à faire manœuvrer des armées sans hommes, à discuter des titres qui n'existent pas, à dominer des crises sans effet, à dénouer des situations sans nœuds.

Un royaume n'est pas une abstraction; l'autorité n'est un jeu d'écolier. Dans quelle région libre et indépendante le fénianisme a-t-il donc fondé son royaume? Pas un pouce carré de terrain dans tout l'univers n'appartient à ce mythe d'un nouveau genre. Des millions d'âmes qui le composent, pas un homme ne s'appartient. Chaque individu de ce corps souverain dépend d'une puissance et se trouve simple sujet comme le commun des mortels.

Comment supposer une investiture d'autorité à une aggrégation d'hommes auxquels aucun pouvoir n'a été délégué de droits? L'idée de république implique celle de souveraineté, virtuelle au moins, sinon réelle. On ne peut donc imaginer raisonnablement l'existence d'un tel état, composé de sujets dont la liberté est essentiellement aliénée et enveloppée dans un autre état existant actuellement et légalement.

L'idée d'une république irlandaise siégeant à New-York est, à coup sûr, la plus énorme absurdité de l'époque et il faut que l'orgueil soit mortel bien haut dans la tête des chefs fénians s'ils espèrent voir leurs opérations imaginaires échapper au ridicule et à la risée. Que les Irlandais ourdisent des complots et rêvent une révolution pour leur pays, la chose est possible. Ils ne sortiraient pas de l'attribut du sujet d'un état. Mais quand ils viennent devant le monde afficher leur souveraineté, personne ne peut se tromper sur la valeur des passe-temps auxquels ils s'amusent et il est impossible de supposer des effets sérieux à une prétendue cause qui ne peut produire.

Tel est le fénianisme sans lien légal pour forcer les membres, lever des contributions, donner des ordres et diriger une action. Si le peuple irlandais avait des ressources pécuniaires, on pourrait supposer à cette association de comploteurs une valeur quelconque et une puissance efficace; mais pour qui connaît l'antipathie constante qui règne entre le commun des Irlandais et la fortune, pour qui connaît les pénibles circonstances auxquelles ils ont été soumis et qui ont une leur avoir, il est impossible de croire aux ressources que s'attribue le fénianisme. La plupart des Irlandais établis sur le continent américain ont fui de l'Irlande devant la persécution et la famine; ils sont arrivés ici démunés de tout et sans autre protecteur sur ce continent que la loi du pays. C'est pourquoi leur travail n'a pu suffire à peine à leur existence et il est reconnu que les Irlandais riches forment encore l'exception. Des lors, comment croire à la possibilité de ces sommes fabuleuses nécessaires à la gigantesque entreprise rêvée par le fénianisme? Les Fénians n'ont d'autres ressources que le produit de leur travail, et après que chacun aura pourvu à la subsistance et au bien-être d'une famille toujours nombreuse, ce serait une absurdité que de supposer une économie de millions par année.

Le fénianisme est donc sans pouvoir, sans hommes et sans ressources, et nous croyons fermement que ce qui est comédie aujourd'hui sera encore comédie demain. La confrérie n'a fait tant de bruits que par le bon vouloir des Américains, qui aiment toujours à placer des épouvantails devant l'Angleterre, et par celui des annexionnistes du Canada, qui veulent insinuer dans l'esprit du peuple que la domination anglaise est pour nous une source continuelle de dangers. Qu'il soit à craindre? On a inventé des documents pour prouver sa valeur et les organes annexionnistes se sont empressés d'embourser la trompette pour le crier par tout le Canada. Là seulement se trouve l'origine de cette prétendue puissance.

Les derniers événements prouvent suffisamment que l'agitation irlandaise n'avait rien de redoutable; mais il est surtout un fait qui ne doit pas échapper à l'attention: c'est que les États-Unis se montrent moins disposés

que jamais à favoriser ces pauvres illusionnaires. La démission du gén. Sweeney est un rude coup porté à la confrérie. C'est assez dire que le gouvernement n'est pas disposé à souffrir des violences contre une puissance avec laquelle il est en relations amicales.

Les dernières nominations.

Nous apprenons que M. W. H. Brehaut va remplacer le lieutenant-col. Ermatinger comme magistrat stipendaire. Il ne faut pas confondre cette charge avec celle de Juge des Sessions, occupée par M. le juge Coursol. Le bill instituant les magistrats stipendaires ne date que de l'an dernier; une des attributions de ces magistrats est de remplacer le juge des Sessions en l'absence de celui-ci sur le banc.

La commission de M. Brehaut a dû partir vendredi pour Ottawa. Celle du lieutenant-col. Ermatinger est partie mercredi. Les greffiers-conjoints signoront Dessaulles et Ermatinger.

Prochaine arrivée du Gouverneur.

Nos renseignements privés s'accordent avec une dépêche d'Ottawa annonçant le retour de Son Excellence le Gouverneur pour février. Son intention est de demeurer à Québec.

Nouveau Chemin de Fer entre Montréal et New-York.

Des capitalistes éminents se proposent d'établir un nouveau chemin de fer beaucoup plus court que tous les autres, allant de New-York à Montréal. Il ira de New-York à Dover Plains, par le chemin déjà fait de Harlem; de là à Kent, Ct, par une nouvelle branche de 8 milles; de Kent à Pittsfield, par le chemin déjà fait de Housatonic; de Pittsfield à Adams et de là à Housatonic, par le chemin de Troy à Boston, lequel en communiquant au chemin de fer Ouest du Vermont donne une route directe de Burlington à Montréal.

Grand Concert à St. Jacques.

Les développements rapides du Quartier St. Jacques, ont nécessairement créé de nouveaux besoins. C'est pour y répondre en partie que les citoyens du quartier ont vu avec plaisir la fondation et d'une bibliothèque de circulation et d'une magnifique salle de jeux pour les jeunes gens. Afin d'aider à la subvention des dépenses que ces œuvres ont forcément nécessitées, il y aura un magnifique concert le 24 de ce mois. Dans ce concert figureront nos artistes les plus distingués et les plus aimés du public. MM. Trotter, Boucher, Lavoie, Lamotte et Valois. On y chantera le fameux Trio de Guillaume Tell. Le chœur St. Jacques chantera la plus grande partie de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix. D'ailleurs, les artistes de la troupe de M. de la Chapelle, de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix. D'ailleurs, les artistes de la troupe de M. de la Chapelle, de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix.

Nous pouvons donc nous promettre la jouissance d'une belle et agréable soirée avec la satisfaction d'avoir contribué à une bonne œuvre. Nous avons tout lieu d'espérer que surtout les citoyens de St. Jacques se feront un devoir d'encourager ce concert.

Malaise à Acton.

Nous apprenons que St. André d'Acton se trouve dans une position tout à fait critique, par suite de mauvaise administration de la part des anciens conseillers. Nous publions ci-après une adresse des citoyens de cet endroit, expliquant leurs griefs. Des renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que cette paroisse est à jamais ruinée s'il ne vient une réforme. Comme on n'a pu, par suite d'informalités, faire, lundi dernier, l'élection des nouveaux conseillers, il se fait qu'il appartient aujourd'hui au gouvernement seul de nommer ces conseillers. D'un choix intelligent dépend le salut de cette paroisse et les citoyens de St. André d'Acton se sont empressés de faire parvenir auprès du gouvernement le nom de ceux qui sont les mieux qualifiés pour cette mission. Quelques meneurs, pour conserver l'ancien état de choses, ont envoyé une contre requête avec d'autres noms, mais il n'y a pas de doute que les indignes et les incapables seront laissés de côté. Nous pouvons même affirmer en réponse à nos correspondants, que le gouvernement est déjà occupé à sauver cette paroisse d'une ruine complète, et sous peu le conseil municipal de St. André d'Acton se composera d'hommes raisonnables et dignes de la confiance.

Voici les notes que nous avons reçues:

Mouvement de la population d'Acton en 1865

PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ.

Il y a eu à Saint-André, pendant l'année qui vient de finir, 119 baptêmes, 45 sépultures, et 5 mariages.

Le village de Saint-André renferme 119 familles, et 696 communicants, total 821 âmes; 150 maisons sont fermées.

Range de Saint-André: 58 familles, 199 communicants, 294 âmes; 50 maisons fermées.

Tout le territoire de Saint-André comprend 177 familles catholiques, 836 communicants, 1115 âmes et 200 maisons fermées.

PAROISSE DE ST. THÉODORE.

50 baptêmes, 5 sépultures, 5 mariages. Cette paroisse comprend 144 familles, 437 communicants, 821 âmes et 24 maisons fermées. Diminution par la paroisse de St. André depuis 3 ans, 2063 âmes.

Diminution par la paroisse de St. Théodore depuis 3 ans, 739 âmes.

Depuis 3 ans, près de 2500 personnes ont quitté le township d'Acton pour les États-Unis!

Deux causes ont contribué à diminuer la population du village de Saint-André:

1. La cessation des travaux des mines depuis le printemps dernier;

2. Les promesses perdues que les embaucheurs ont faites à nos Canadiens, pour les attirer aux États-Unis où la plupart n'ont rencontré que déception.

Une seule et unique cause a contribué à faire diminuer la population des cultivateurs de St. Théodore et de St. André: les taxes exorbitantes imposées par le Conseil Municipal de ces deux localités pour payer à messieurs les avocats, les frais énormes de certains procès et les dommages occasionnés par des procédés illégaux.

Nous avons cependant à espérer, pour le village de St. André, dont les affaires municipales sont administrées avec beaucoup d'économie et dont les dettes disparaissent rapidement. De plus, l'exploitation des mines est reprise depuis quelques semaines et l'on se propose d'opérer cette exploitation sur un très grand pied vers le printemps prochain.

Nous avons à espérer pour St. Théodore, où l'on vient d'élire pour conseiller des hommes propres à sauver cette paroisse.

Formation d'un Ministère Italien.

Le général de la Marmora n'a pas encore réussi à former son cabinet, et on croit que c'est M. Ricasoli qui sera chargé par le Roi de cette mission.

Un des derniers actes de M. Chiavari, ministre de l'intérieur, avant la crise actuelle, a été de soumettre au Roi un décret supprimant toutes les subventions des journaux, même à l'étranger.

Le bruit court à Londres que le roi d'Italie, plutôt que de consentir à la formation d'un nouveau cabinet exclusivement composé des membres de la gauche, dissoudrait le Parlement et ferait un appel au pays, en lui représentant les dangers qu'un tel cabinet ferait courir à l'Italie. Cette éventualité avait été prévue par la Chambre quand elle a voté la proposition de M. Boggio, qui réduisait l'autorisation de percevoir les impôts de trois mois à deux mois. Il est difficile de dissoudre les Chambres dans le courant de janvier, de procéder à de nouvelles élections et de réunir les Chambres pour le 1er mars, date à laquelle le privilège du gouvernement de percevoir provisoirement les impôts aura cessé. A moins que la dissolution n'ait lieu immédiatement, elle ne pourrait pas avoir lieu du tout.

Cercle Littéraire.

La séance de réouverture aura lieu ce soir, au local de la Bibliothèque, comme nous l'avons déjà annoncé. Les membres sont priés d'assister tous pour prendre part à plusieurs discussions importantes qui feront l'objet de la séance. 8 h. p. m.

Concert de M. Lavallée.

Si nous voulons que notre artiste canadien si aimé du public, M. Lavallée emporte une bonne idée de ses compatriotes et ne tarde pas à revenir au milieu de nous, il nous faut encourager en foule dans la salle du concert de ce soir. Nous savons, du reste, que chacun se prépare à y assister.

Grand Concert à St. Jacques.

Les développements rapides du Quartier St. Jacques, ont nécessairement créé de nouveaux besoins. C'est pour y répondre en partie que les citoyens du quartier ont vu avec plaisir la fondation et d'une bibliothèque de circulation et d'une magnifique salle de jeux pour les jeunes gens. Afin d'aider à la subvention des dépenses que ces œuvres ont forcément nécessitées, il y aura un magnifique concert le 24 de ce mois. Dans ce concert figureront nos artistes les plus distingués et les plus aimés du public. MM. Trotter, Boucher, Lavoie, Lamotte et Valois. On y chantera le fameux Trio de Guillaume Tell. Le chœur St. Jacques chantera la plus grande partie de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix. D'ailleurs, les artistes de la troupe de M. de la Chapelle, de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix.

Nous pouvons donc nous promettre la jouissance d'une belle et agréable soirée avec la satisfaction d'avoir contribué à une bonne œuvre. Nous avons tout lieu d'espérer que surtout les citoyens de St. Jacques se feront un devoir d'encourager ce concert.

Malaise à Acton.

Nous apprenons que St. André d'Acton se trouve dans une position tout à fait critique, par suite de mauvaise administration de la part des anciens conseillers. Nous publions ci-après une adresse des citoyens de cet endroit, expliquant leurs griefs. Des renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que cette paroisse est à jamais ruinée s'il ne vient une réforme. Comme on n'a pu, par suite d'informalités, faire, lundi dernier, l'élection des nouveaux conseillers, il se fait qu'il appartient aujourd'hui au gouvernement seul de nommer ces conseillers. D'un choix intelligent dépend le salut de cette paroisse et les citoyens de St. André d'Acton se sont empressés de faire parvenir auprès du gouvernement le nom de ceux qui sont les mieux qualifiés pour cette mission. Quelques meneurs, pour conserver l'ancien état de choses, ont envoyé une contre requête avec d'autres noms, mais il n'y a pas de doute que les indignes et les incapables seront laissés de côté. Nous pouvons même affirmer en réponse à nos correspondants, que le gouvernement est déjà occupé à sauver cette paroisse d'une ruine complète, et sous peu le conseil municipal de St. André d'Acton se composera d'hommes raisonnables et dignes de la confiance.

Voici les notes que nous avons reçues:

Mouvement de la population d'Acton en 1865

PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ.

Il y a eu à Saint-André, pendant l'année qui vient de finir, 119 baptêmes, 45 sépultures, et 5 mariages.

Le village de Saint-André renferme 119 familles, et 696 communicants, total 821 âmes; 150 maisons sont fermées.

Range de Saint-André: 58 familles, 199 communicants, 294 âmes; 50 maisons fermées.

Tout le territoire de Saint-André comprend 177 familles catholiques, 836 communicants, 1115 âmes et 200 maisons fermées.

PAROISSE DE ST. THÉODORE.

50 baptêmes, 5 sépultures, 5 mariages. Cette paroisse comprend 144 familles, 437 communicants, 821 âmes et 24 maisons fermées. Diminution par la paroisse de St. André depuis 3 ans, 2063 âmes.

Diminution par la paroisse de St. Théodore depuis 3 ans, 739 âmes.

Depuis 3 ans, près de 2500 personnes ont quitté le township d'Acton pour les États-Unis!

Deux causes ont contribué à diminuer la population du village de Saint-André:

1. La cessation des travaux des mines depuis le printemps dernier;

2. Les promesses perdues que les embaucheurs ont faites à nos Canadiens, pour les attirer aux États-Unis où la plupart n'ont rencontré que déception.

Une seule et unique cause a contribué à faire diminuer la population des cultivateurs de St. Théodore et de St. André: les taxes exorbitantes imposées par le Conseil Municipal de ces deux localités pour payer à messieurs les avocats, les frais énormes de certains procès et les dommages occasionnés par des procédés illégaux.

Nous avons cependant à espérer, pour le village de St. André, dont les affaires municipales sont administrées avec beaucoup d'économie et dont les dettes disparaissent rapidement. De plus, l'exploitation des mines est reprise depuis quelques semaines et l'on se propose d'opérer cette exploitation sur un très grand pied vers le printemps prochain.

Nous avons à espérer pour St. Théodore, où l'on vient d'élire pour conseiller des hommes propres à sauver cette paroisse.

Formation d'un Ministère Italien.

Le général de la Marmora n'a pas encore réussi à former son cabinet, et on croit que c'est M. Ricasoli qui sera chargé par le Roi de cette mission.

Un des derniers actes de M. Chiavari, ministre de l'intérieur, avant la crise actuelle, a été de soumettre au Roi un décret supprimant toutes les subventions des journaux, même à l'étranger.

Le bruit court à Londres que le roi d'Italie, plutôt que de consentir à la formation d'un nouveau cabinet exclusivement composé des membres de la gauche, dissoudrait le Parlement et ferait un appel au pays, en lui représentant les dangers qu'un tel cabinet ferait courir à l'Italie. Cette éventualité avait été prévue par la Chambre quand elle a voté la proposition de M. Boggio, qui réduisait l'autorisation de percevoir les impôts de trois mois à deux mois. Il est difficile de dissoudre les Chambres dans le courant de janvier, de procéder à de nouvelles élections et de réunir les Chambres pour le 1er mars, date à laquelle le privilège du gouvernement de percevoir provisoirement les impôts aura cessé. A moins que la dissolution n'ait lieu immédiatement, elle ne pourrait pas avoir lieu du tout.

Cercle Littéraire.

La séance de réouverture aura lieu ce soir, au local de la Bibliothèque, comme nous l'avons déjà annoncé. Les membres sont priés d'assister tous pour prendre part à plusieurs discussions importantes qui feront l'objet de la séance. 8 h. p. m.

Concert de M. Lavallée.

Si nous voulons que notre artiste canadien si aimé du public, M. Lavallée emporte une bonne idée de ses compatriotes et ne tarde pas à revenir au milieu de nous, il nous faut encourager en foule dans la salle du concert de ce soir. Nous savons, du reste, que chacun se prépare à y assister.

Grand Concert à St. Jacques.

Les développements rapides du Quartier St. Jacques, ont nécessairement créé de nouveaux besoins. C'est pour y répondre en partie que les citoyens du quartier ont vu avec plaisir la fondation et d'une bibliothèque de circulation et d'une magnifique salle de jeux pour les jeunes gens. Afin d'aider à la subvention des dépenses que ces œuvres ont forcément nécessitées, il y aura un magnifique concert le 24 de ce mois. Dans ce concert figureront nos artistes les plus distingués et les plus aimés du public. MM. Trotter, Boucher, Lavoie, Lamotte et Valois. On y chantera le fameux Trio de Guillaume Tell. Le chœur St. Jacques chantera la plus grande partie de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix. D'ailleurs, les artistes de la troupe de M. de la Chapelle, de la cantate de Salabrier et plusieurs autres morceaux de choix.

Nous pouvons donc nous promettre la jouissance d'une belle et agréable soirée avec la satisfaction d'avoir contribué à une bonne œuvre. Nous avons tout lieu d'espérer que surtout les citoyens de St. Jacques se feront un devoir d'encourager ce concert.

